

Nous avons ainsi répertorié les conséquences d'une telle diminution au sein du CAPAS, soit:

- Suppressions de postes et licenciements entraînant une baisse directe de prestations offertes à une population déjà fortement marginalisée ou en grande difficulté, soit; réduction de programmes d'insertion et de prévention, et diminution des prises en charge directes.
- Mise en danger de certaines institutions dans un équilibre financier déjà fragile.

En respectant le cadre établi par la Constitution genevoise, et au vu de ces différents éléments, nous proposons:

- que l'Etat abandonne la logique de diminution linéaire des indemnités qui ne tient pas compte des besoins de la population genevoise,
- qu'il soit procédé à un inventaire des effets de cette baisse avec une évaluation des répercussions sur les prestations et sur la population dans le cadre d'un partenariat public et privé,
- que l'Etat et les associations puissent élaborer de manière concertée une simplification des processus administratifs qui permettra d'axer le travail prioritairement sur les prestations en faveur des bénéficiaires.
- que des priorités stratégiques soient clairement définies afin d'avoir une vision plus large des problématiques sociales auxquelles les acteurs puissent s'identifier,
- que l'Etat prenne ainsi en compte la nécessité de créer des Assises du social ou des journées du partenariat propices à l'élaboration des politiques sociales.

En effet, il nous paraît indispensable que les associations subventionnées puissent bénéficier d'une vision à plus long terme quant aux politiques sociales que le Conseil d'Etat veut mener à Genève. Ce travail de vision peut être abordé sous différentes formes, entre autres avec les acteurs de terrain sous la forme d'Assises du social ou de journées de partenariat public – privé.

Enfin, nous souhaitons aborder avec vous les délais de communication qui peuvent mettre à mal un certain nombre d'associations dans l'établissement de leur budget prévisionnel.

Par conséquent, le CAPAS demande à être reçu par le Conseil d'Etat dans les plus brefs délais afin de clarifier ces différents éléments. Dans cet intervalle, nous vous prions d'agréer Monsieur le Président, cher Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour le CAPAS :
Dominique Froidevaux
Co Président


Geneviève Bordry
Co Coordinatrice

Judith Saulmier
Co Présidente


Nathalie Favre
Co Coordinatrice

Copie à : Madame Anja Wyden Guelpa, Monsieur Eric Stauffer.